
***Consultation sur les projets de Schéma
Directeur d'Aménagement et de Gestion
des Eaux (SDAGE) et de Programme de
mesures (PdM) du bassin Artois Picardie***

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Qu'est-ce que le SDAGE et le PdM

SDAGE

- ” Plan de gestion DCE, revu tous les 6 ans
 - Fixe les objectifs et les règles de gestion
 - Est opposable aux décisions de l'administration pour l'eau et les milieux aquatiques
- ” Précise la réglementation, mais ne peut aller au-delà ni à l'encontre de celle-ci

PdM

- ” Plan d'action DCE, revu tous les 6 ans
- ” Comprend les actions, avec un coût et un type de maître d'ouvrage
- ” N'est pas opposable, mais constitue un engagement vis-à-vis de la commission européenne

Le projet de SDAGE



Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Le contenu du SDAGE

“ Objectifs :

- . D'état avec justifications si dérogations
- . Respect des zones protégées
- . Réduction de substances dangereuses
- . Spécifiques pour le bassin : inondation, sécheresse

“ Orientations :

= ambitions politiques du bassin

↳ Décliné en DISPOSITIONS

= règles d'actions et territoires prioritaires

+ des annexes :

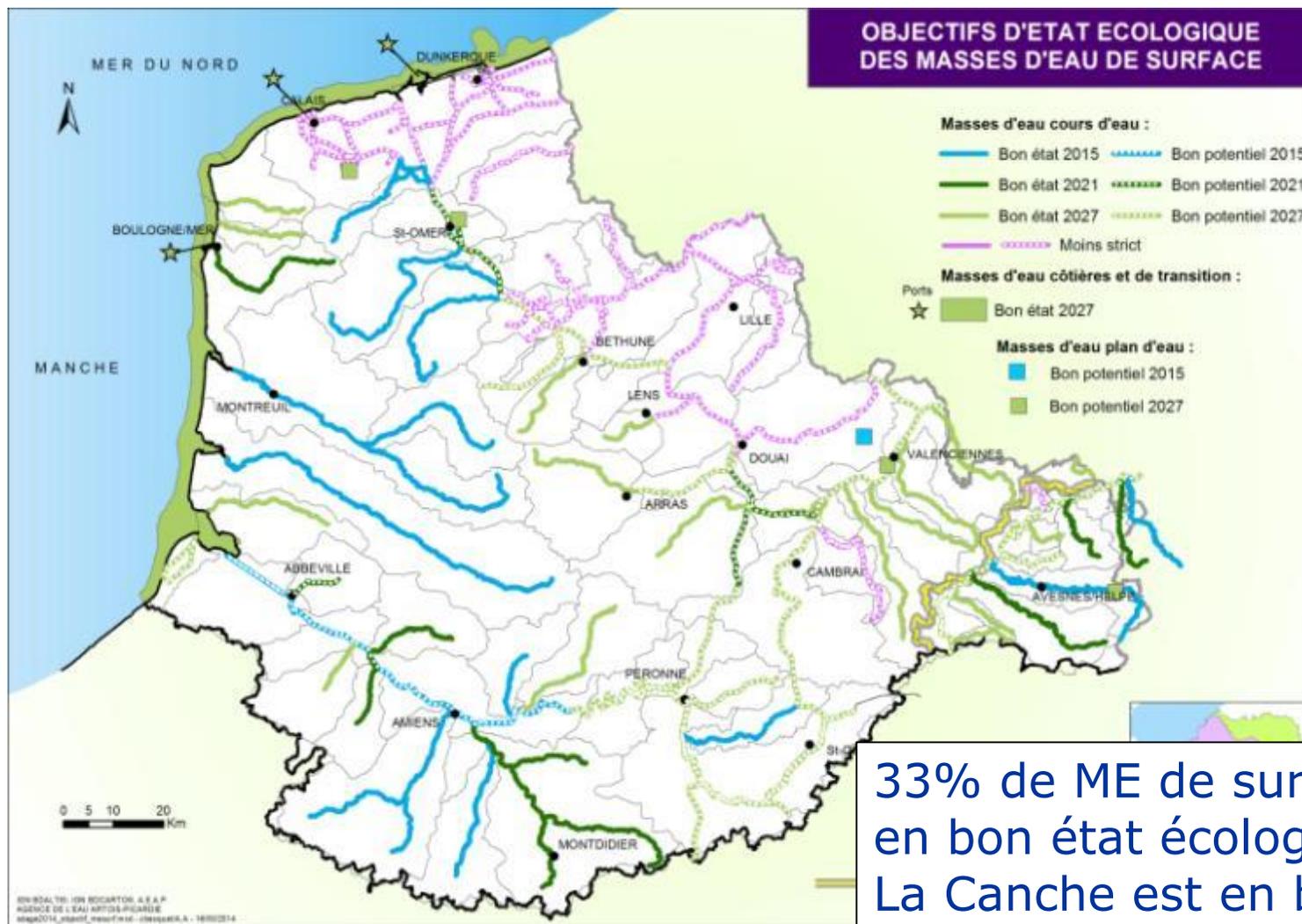
Cartes, références liées aux zonage de certaines dispositions, grilles, justifications

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Les objectifs des masses d'eau

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Objectifs d'état écologique pour les eaux de surface

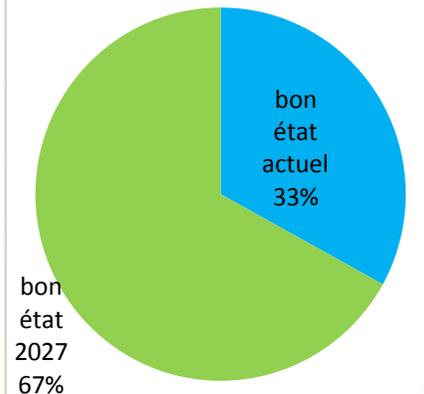
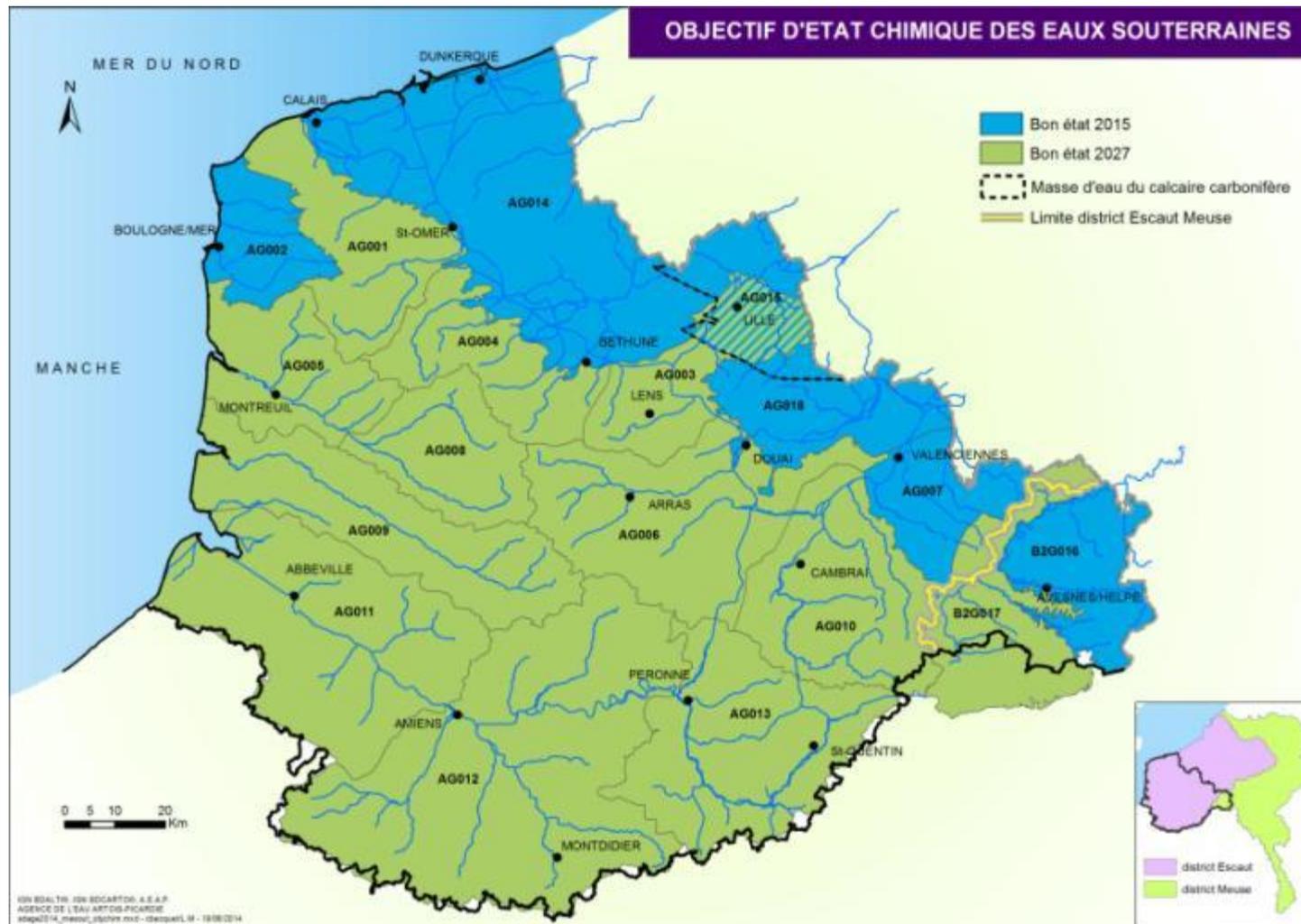


33% de ME de surface en bon état écologique en 2021
La Canche est en bon état actuel

Objectifs d'état chimique des eaux de surface

- “ Pas d'évolution de l'état chimique de eaux de surface à l'horizon 2021 (sources diffuses et mal connues)
- “ Objectifs d'état chimique : 12,5% de bon état et 87,5% en report de délais
- “ Objectifs d'état chimique sans substances ubiquistes (HAP) : 81% de bon état et 19% en report de délais

Objectifs d'état chimique pour les eaux souterraines



■ bon état actuel ■ bon état 2027

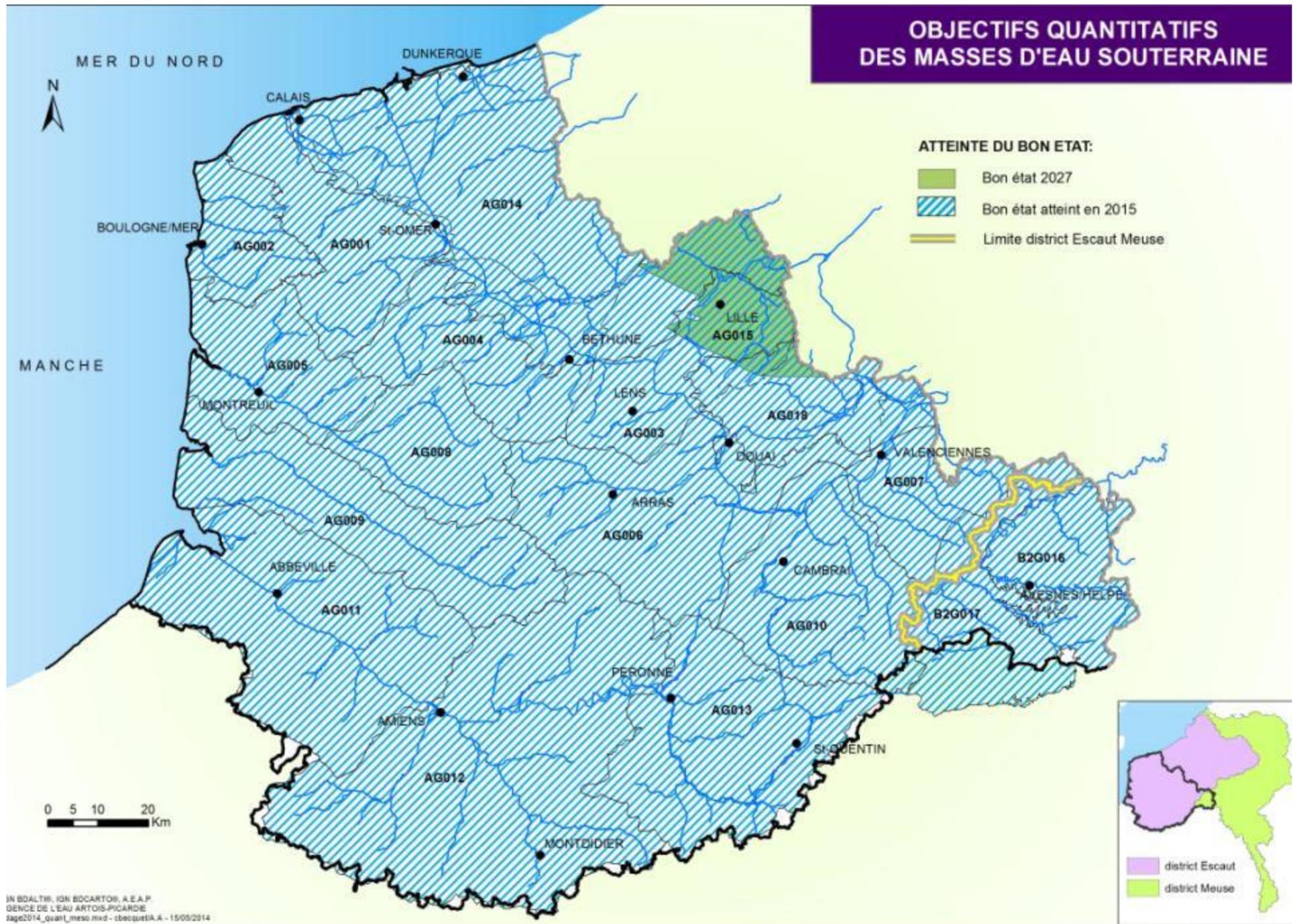


Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

OBJECTIFS QUANTITATIFS DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

ATTEINTE DU BON ETAT:

- Bon état 2027
- Bon état atteint en 2015
- Limite district Escaut Meuse



Les dispositions

Principes :

- “ Continuité du SDAGE existant
- “ Nombre limité de dispositions
- “ Concrètes, applicables et évaluables
- “ Le moins de rappels réglementaires possibles
- “ Valeur ajoutée sur la réglementation existante

⇒ **5 enjeux, 34 orientations et 79 dispositions**

Les enjeux du SDAGE (2016 – 2021)

1. Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
2. Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
3. Se protéger contre les inondations tout en respectant le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
4. Protéger le milieu marin
5. Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Evolution par rapport au SDAGE actuel

“ Des sujets « approfondis » :

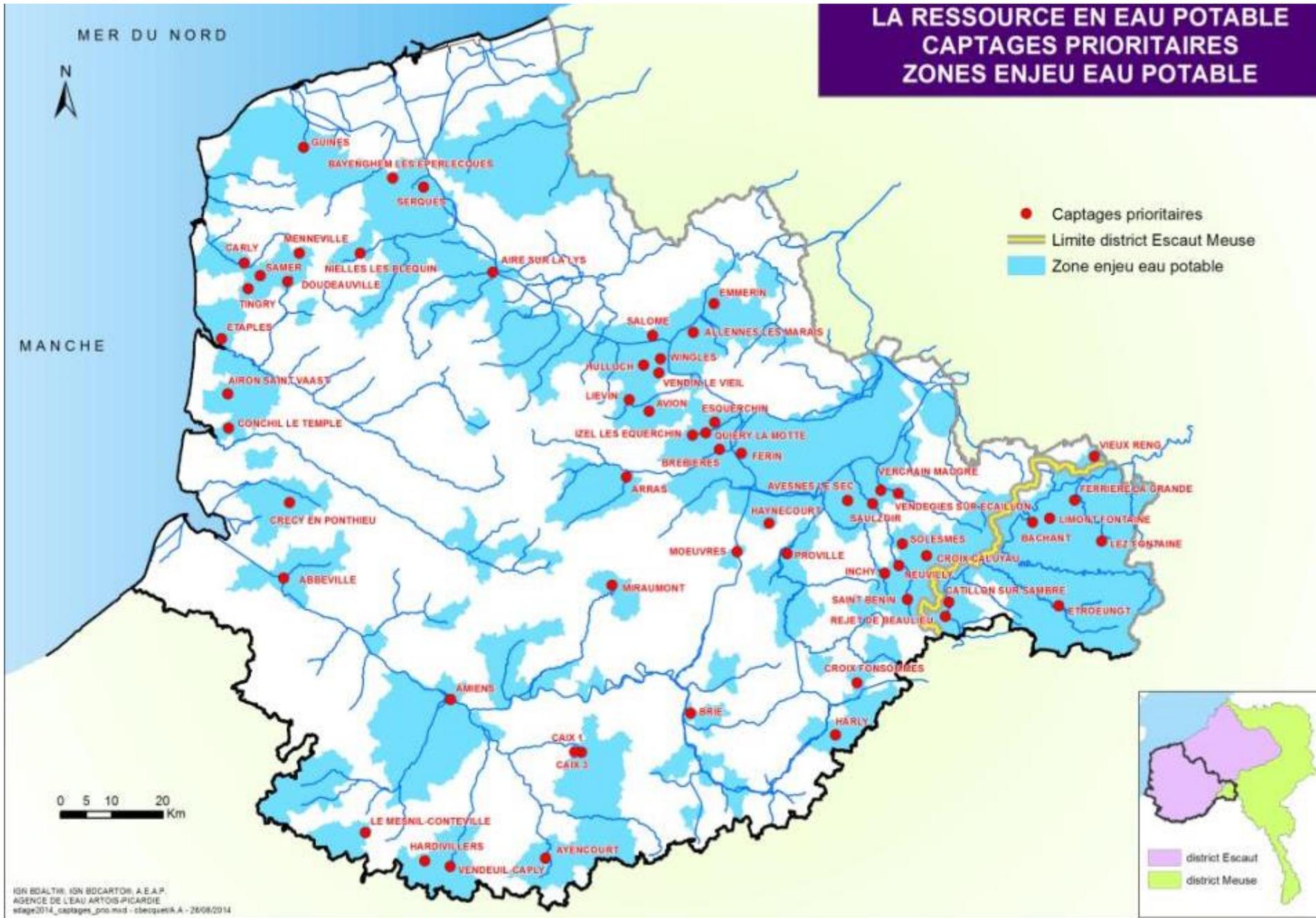
- . Limiter les déversements par temps de pluie
- . Restaurer la morphologie des cours d'eau « naturels »
- . Lutter contre la pollution toxique industrielle, agricole et domestique
- . Limiter les transferts de polluants vers les nappes
- . Reconquérir les captages pollués et préserver les captages stratégiques

Évolutions par rapport au SDAGE actuel

“Des « nouveautés » :

- Captages prioritaires et stratégiques
- Compétence GEMAPI
- Préservation des zones humides et des prairies
- Connexions latérales
- Eaux pluviales
- Assainissement non collectif

LA RESSOURCE EN EAU POTABLE CAPTAGES PRIORITAIRES ZONES ENJEU EAU POTABLE

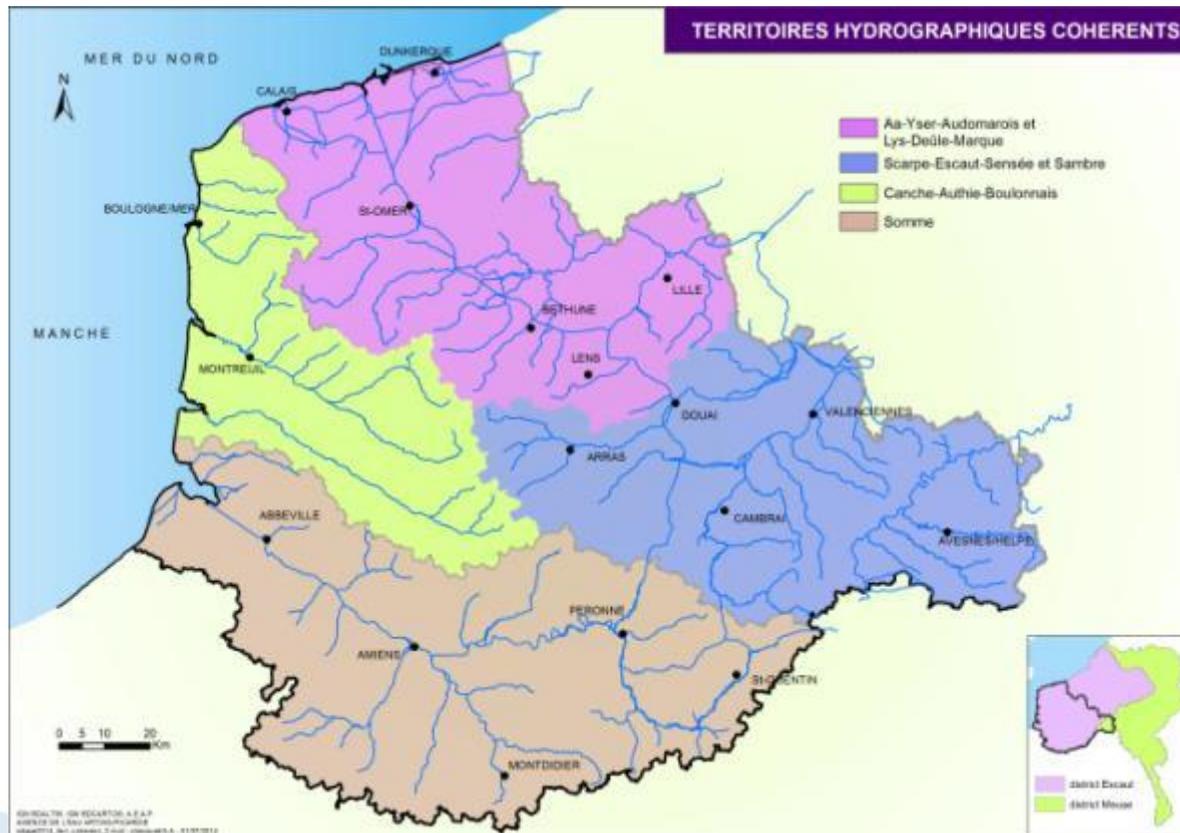


IGN BDALTR; IGN BD CARTON; A.E.A.P. AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE. sstage2014_captages_prio.mxd - cbequet@A.A. - 26/06/2014

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

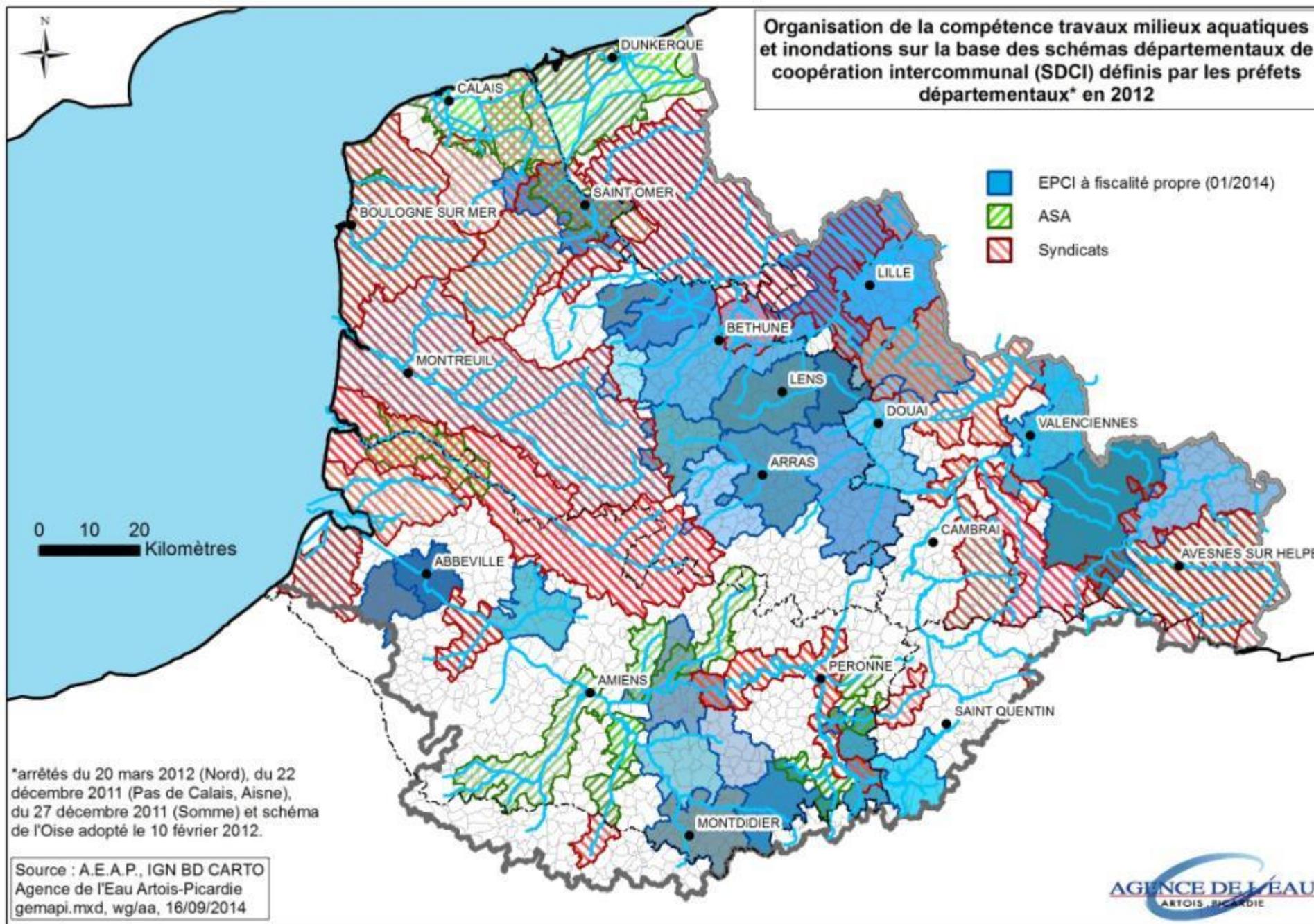
Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- “ Compétence issue de la loi de modernisation de l’action territoriale et d’affirmation des métropoles (en vigueur au plus tard le 1/1/2016)
- “ SDAGE invite les collectivités à proposer une organisation de cette compétence au sein de 4 territoires cohérents



- ➔ Rationalisation
- ➔ Pérennité

Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015



Le programme de mesures



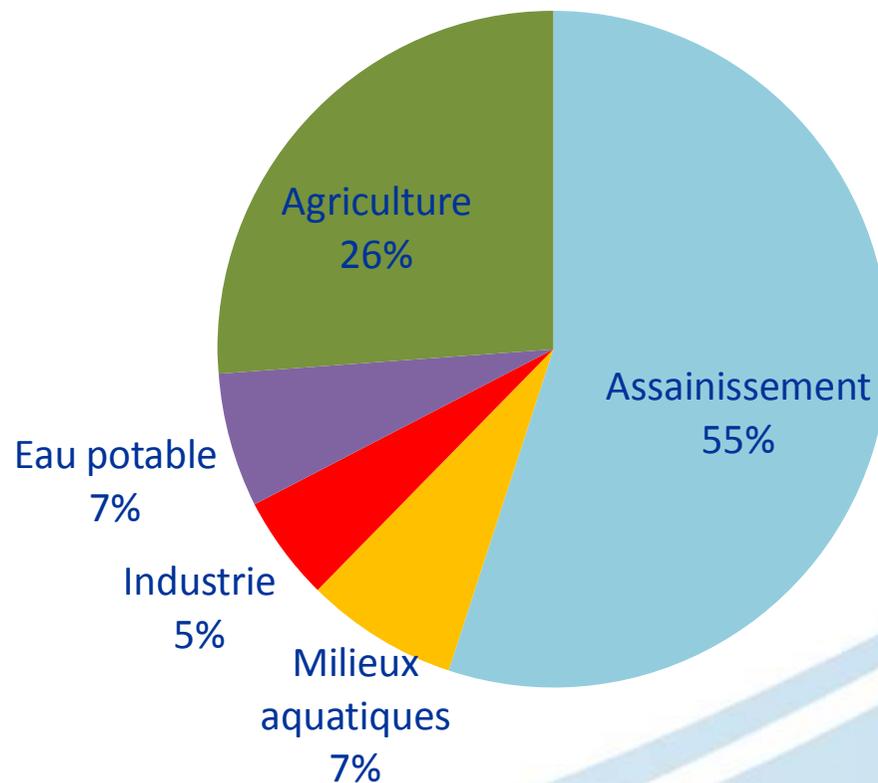
Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Le Programme de Mesures

- “ Assainissement : temps de pluie, amélioration/reconstruction de stations d'épuration, renouvellement de réseaux, mise en œuvre des zonages d'assainissement
- “ Hydromorphologie : continuité des cours d'eau, restauration de cours d'eau et gestion des zones humides
- “ Eau potable : protection réglementaire des captages, interconnexions, traitements correctifs, reconquête des captages prioritaires dégradés, préservation des captages stratégiques
- “ Industrie : réduction des rejets, mise en place du plan RSDE
- “ Agriculture : plans d'actions nationaux et régionaux dir. Nitrates, couverture des sols hors ZV, techniques alternatives aux phytosanitaires, promotion pratiques pérennes, plans d'action sur captages prioritaires, lutte contre l'érosion

Coût du projet de programme de mesures

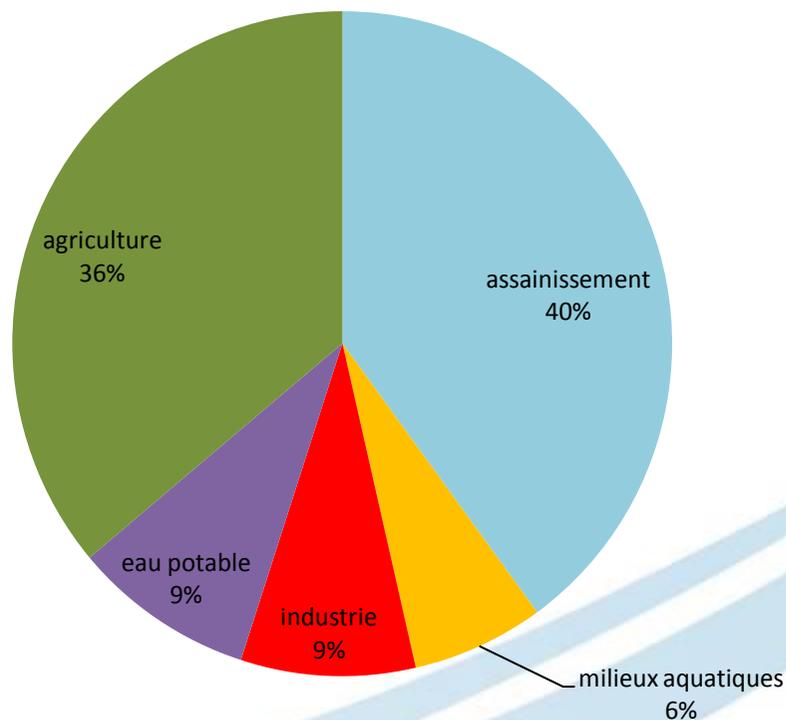
Programme de mesures : 2,2 Mds d'euros



Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

Coût du projet de programme de mesures Canche

Programme de mesures Canche
(hors mesures bassin) :
77 Millions d'euros



Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

La consultation du public

“ Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

- 6 mois pour le grand public en préfecture et au siège de l'agence de l'eau

“ Les documents mis à la consultation

- Projets de : SDAGE, documents d'accompagnement, PDM, évaluation environnementale et avis du préfet sur cette évaluation

“ 3 directives : DCE, DI, DCSMM / un questionnaire par directive

- Un point d'entrée unique avec 3 questions sur internet
- Liens entre les questionnaires

La consultation du public

<http://consultation.eau-artois-picardie.fr/>

“Quand ?

- . Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

“Qui ?

- . Toute personne qui se sent concernée

“Sur quoi ?

- . Les projets de plans de gestion

SDAGE et
Programme de mesures



Plan de gestion
des risques inondations



Programme d'action
Pour le milieu marin



Consultation du public : 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

ARTOIS-PICARDIE

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001